



Accident voiture portail copropriété

Par **dmich**, le **09/02/2013** à **14:44**

Bonjour,
Le 16 Janvier dernier, en voulant rentrer ma voiture dans ma place de parking souterrain, le portail automatique d'entrée des garages s'est refermé sur le toit de ma voiture... J'ai prévenue mon voisin faisant parti du syndic le soir même et la présidente du Syndic le lendemain, j'ai ensuite appeler le cabinet THOMAS qui gère le syndic de la copropriété pour les en avertir...3 semaines plus tard ils veulent que je fasse un constat, et leur envoi afin qu'il complètent leurs parties du constat..(Ce 16 Janvier, j'étais seul lors de l'accrochage)..que dois-je faire ? je ne veut pas leur envoyé un constat signé sans savoir ce qu'il vont mettre dessus..De plus le portail s'étant refermé sur ma voiture, alors que celle ci était déjà pour plus d'un tiers entré dans le garage (n'y aurait-il pas du y avoir un système de sécurité afin d'éviter ce genre d'incident ? car la ce n'est que des petits dégat materiels, mais imaginé si un enfant passe dessous... Dite moi que faut-il faire ?? **merci**

Par **alterego**, le **09/02/2013** à **15:46**

Bonjour,
16 janvier, cela fait déjà 24 jours. "Seul" lors de la survenance du sinistre ne vous empêchait pas de déclarer les dommages à votre assureur. L'avez-vous fait ? Il est important de le faire.
Pour le reste vous avez bien fait d'alerter un membre du conseil syndical et le syndic de la copropriété. Il est important de connaître la cause du dysfonctionnement et d'y remédier.
Il est mieux que vous remplissiez le constat ensemble et que chacun adresse l'exemplaire qui le concerne à son assureur. Je ne vous fais pas de dessin, vous m'aurez compris. Restez ferme sur les circonstances de l'accident.
En principe, il ne devrait pas y avoir de problème, mais...
Cordialement